Les membres du conseil mentionnés ci-dessous ont participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale conformément à l'article 15 de *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* :

- Jean Simon Levert, Maire
- Michel Bédard, conseiller du district 1
- Anne Létourneau, conseillère district 2
- Alain Lauzon, conseiller district 3
- André Brisson, conseiller district 4
- Guy Simard, conseiller district 5
- Carol Oster, conseillère district 6